



PROVINCE DE QUÉBEC Municipalité de Calixa-Lavallée

Règlement n° 316 Règlement sur la rémunération des élus

AVIS PUBLIC

est par les présentes donné par la soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Calixa-Lavallée, conformément à l'article 9 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux* que :

Lors de la séance ordinaire du 14 janvier 2020, qui se tiendra à la salle municipale, au 771 chemin de la Beauce, à 20h00, le Conseil municipal de Calixa-Lavallée adoptera le règlement n° 316, intitulé : « Règlement n° 316 : Règlement sur la rémunération des membres du conseil municipal pour les années 2020 et suivantes » ;

Que le projet de règlement prévoit les dispositions suivantes :

RÉMUNÉRATION ET ALLOCATION DE DÉPENSES ANNUELLES DU MAIRE

Rémunération :	<u>10 120,00 \$</u>
Allocation de dépenses :	<u>5 065,00 \$</u>

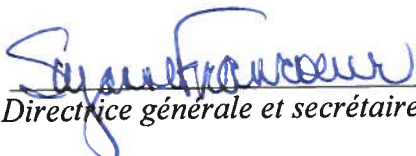
RÉMUNÉRATION ET ALLOCATION DE DÉPENSES ANNUELLES DES CONSEILLERS

Rémunération :	<u>2 080,00 \$</u>
Allocation de dépenses :	<u>1 040,00 \$</u>

Les rémunérations et allocations de dépenses sont versées à chaque mois.

L'indexation annuelle sera de 2 % à compter du 1^{er} janvier de chaque année subséquente à 2020.

Les dispositions du règlement entreront en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2020.


Directrice générale et secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Suzanne Francoeur, certifie sous mon serment d'office avoir publié le présent avis en affichant des copies aux endroits désignés, le 4 décembre 2019.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 4 décembre 2019.

Signé par : 
Suzanne Francoeur
Directrice générale et secrétaire-trésorière